

Date de parution

Décembre 2015

# MASSAGUEL

## Feuillet d'informations Municipales N°17

### Sommaire :

- Edito
- Vie de la commune
- Conseil municipal
- Explication de texte
- Vie des associations
- Qualité de l'eau



### Edito

Une année se termine, une autre va commencer avec des incertitudes en particulier sur l'avenir de l'école. Les enseignants, les parents d'élèves et le conseil municipal se mobilisent pour défendre l'école de notre commune. Des initiatives ont été prises pour alerter l'éducation nationale et les élus du départements. Un courrier a été envoyé, par le maire, à la directrice de l'éducation nationale du Tarn. Un rendez-vous à été sollicité auprès de l'inspecteur d'académie du secteur, par les délégués des parents d'élèves.

Des journées « portes ouvertes » ont été organisées afin d'informer les parents sur la vie de l'école et sur les moyens mis en place pour aider

les enfants.

Du matériel informatique, des activités périscolaires de qualité et diversifiées ont été ajoutés pour compléter l'enseignement traditionnel. Des sorties vélo avec les membres du club sénior du village facilitant les rapports intergénérationnel ont été organisées. D'autres actions et initiatives seront présent dans les mois à venir.

D'autres défis nous attendes pour les années à venir, nous devons les affronter tous ensembles en privilégiant le collectif aux intérêts personnels

Au seuil de cette année 2015, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de bonne fête de fin année et une très bonne année 2016.

Michel ORCAN

## VŒUX 2016

### Invitation

Le maire de Massaguel et le conseil municipal ont le plaisir de vous inviter à la réception donnée à l'occasion des vœux de la nouvelle année

**Le Samedi 10 janvier 2015 à 11h30 (salle des associations)**

Directeur de la publication : M.ORCAN - Mise en page : M.GUARDIOLA

Edité par la Mairie de Massaguel – 29 Av. André Cabrol – 81110 MASSAGUEL

Site internet : [www.massaguel.fr](http://www.massaguel.fr) Tél. 05 63 50 32 98 Fax : 05 63 50 13 91

Heures d'ouverture de la mairie : Lu, Ma, Ve 14h-18H ; Je. 9h-12h30



Une fois de plus, la France et les français ont été touché au cœur par des barbares fanatiques. Dans nos petites communes rurales nous pensons être à l'abri de c'est exactions.

Le somme nous vraiment ?

Les élus de la nation ont votés l'état d'urgence pour 3 mois et vont débattre sur la modification de la constitution pour l'adapter a ce nouveau type d'attaque terroriste.

Dans notre quotidien quelques contraintes ou désagréments vont sans doute nous être imposé. Mais tout ça est dérisoire par rapport au malheur qui a frappé de nombreuses familles le 13 novembre 2015

Les Massaguéolois avaient répondu présents au monument aux morts, à l'invitation de la municipalité, pour la commémoration de l'armistice de 1918. Après la lecture par le maire Michel Orcan de la lettre du ministère des Anciens Combattants, moment d'émotion avec la «Marseillaise» chantée par les enfants de l'école. Grand moment également, à la grande joie des enfants, que le lâcher de pigeons effectué par un Massaguéolois, grand amoureux des oiseaux et passionné de colombophilie. Pour clôturer cette matinée, le verre de l'amitié a été offert par la municipalité à tous les participants.

## VIE DE LA COMMUNE

### Commémoration du 11-Novembre



La mairie de [Massaguel](#), en partenariat avec le SIPOM, met en place une opération de collecte de textiles. Profitez de cette opération pour mettre dans des sacs les vêtements, chaussures liées par deux et les textiles d'ameublement (rideaux, draps, serviettes...), vous pouvez les déposer dans le bac à coté de la mairie. Il reste encore beaucoup de ces textiles dans les bacs d'ordures ménagères, c'est dommage ! Si les associations caritatives prennent les vêtements en bon état et prêts à être portés, dans les bornes du Relais vous pouvez mettre également les vêtements usés, les chaussettes dépareillées qui, s'ils ne sont pas revendus, seront transformés en chiffons d'essuyage ou en isolant.

Pour information, les textiles, linges de maison et maroquineries récupérés sont ensuite soit donnés à des associations locales, soit triés par l'entreprise d'insertion Le Relais, située à Bout-du-Pont-de-l'Arn. Ils seront alors destinés à divers usages : réutilisation directe (5 à 10 %), utilisation en chiffons d'essuyage ou transformation en isolant thermique et acoustique pour le bâtiment (50 %). Renseignements sur le site [www.lerelais.org](http://www.lerelais.org).



**Réunion du 29/10/2015****1) Analyse des courriers du collectif des propriétaires de terrains devenus constructibles**

Suite aux lettres anonymes reçus s'intitulant « lettre ouverte aux massaguelois(es) et lettre aux élus du conseil municipal », monsieur le maire propose trois alternatives :

- Ne rien faire
- Donner des explications et les distribuer dans les boîtes aux lettres.
- Donner des explications sur le bulletin municipal

Mme Vaissière demande à ce que la réponse se fasse sur le bulletin support de la maire; après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité que des explications seront apportées sur le prochain bulletin municipal.

Une réunion de travail est prévue courant novembre afin de rédiger le texte.

**2) Courrier Mme Aversenc**

Suite au courrier de Mme Aversenc datant du 6 octobre, demandant des travaux afin de sécuriser la venelle surtout en cas de pluie, le conseil municipal décide que les membres de la commission travaux composée de Michel Guardiola et Denis Cousinier déterminent dans un premier temps les solutions au problème posé.

**3) Compte rendu conseil d'école****Effectif de la rentrée**

Très petite section : 1

Petite section : 4 et 1 entrée en janvier

Moyenne section : 3

Grande section : 3

CP : 6

Total maternelle : 16 et 17 en janvier

CE1 : 0 ; CE2 : 4; CM1 : 4; CM2 : 2

Total primaire : 12

Effectif total : 28 et 29 en janvier, l'effectif est en progression depuis 2014.

Les parents d'élèves délégués vont prendre rendez-vous avec l'inspecteur académique de Castres, afin d'exposer la situation. Un courrier du conseil municipal sera envoyé à l'éducation nationale afin d'informer sur les conséquences d'une fermeture d'une classe.

**Internet**

Afin de capter correctement internet dans la classe des petits, un câble sera mis en place avec un routeur à partir de la livebox située dans la grande classe. L'installation se fera courant novembre avec la nacelle de la communauté de communes.

**Divers**

A la demande de la directrice, un poulailler a été mis en place cet été.

Cette année les sorties piscines ont démarrées plus tôt que prévues.

Le 20 novembre l'association Caissa Clara organise un repas (saucisse-frite, châtaigne et vin nouveau)

Mme VA a offert aux enfants de l'école un repas asiatique lors de la semaine du goût.

Les maternelles assisteront à un spectacle de marionnette à Sorèze le 3 novembre.

Monsieur le maire à demander comme chaque année, la participation des enfants lors de la cérémonie du 11 novembre.

**Loto de l'école le 29 novembre à 15h**

Repas de Noël le 18 décembre : le plat principal sera offert par la municipalité, l'entrée et le dessert seront préparé par l'association Caissa Clara et les familles.

La mairie a reçue de la CCSA la commande de sapin, il sera vu à la rentrée avec la directrice le nombre souhaité.

La directrice de l'école souhaite savoir si l'activité vélo en collaboration avec l'association de vélo de Massaguel pourra recommencer au mois de mars.

La directrice souhaite faire un projet scolaire important tous les deux ans, l'année dernière une simple sortie a été organisée. Cette année un projet de sortie sur 5 jours avec nuitée est envisagé. Les propositions de sorties de fin d'année sont : l'île de Ré, Paris ou Londres

**4) Compte rendu CCSA et Syndicats****CCSA**

Monsieur le maire rappelle le projet concernant la maison de santé. En effet afin de pouvoir bénéficier de subventions le projet doit passer par l'intercommunalité. L'ARS à donner son accord sur le projet et financera à la hauteur de 50 à 60% les bâtiments pour le corps médical.

Deux communes sont en lisse pour le lieu d'implantation : la mairie de Dourgne et la mairie de Verdalle. Lors de la dernière réunion communautaire, Mr. Fernandez Président de la CCSA propose de laissé le choix au professionnel de Santé, la Mairie de Dourgne insiste pour que le vote ai lieu le jour même.

Les résultats du vote sont les suivants :

Commune de Verdalle : 16 voix

Commune de Dourgne : 11 voix

Abstentions : 16 voix

Suite aux résultats la mairie de Dourgne à envoyer deux courriers afin de remettre en cause le vote.

Le Président de la CCSA doit rencontrer les professionnels de santé semaine 45.

**SIPOM**

M Albert René délégué SIPOM nous fait le compte rendu de la dernière réunion. Elle porte essentiellement sur une décision modificative budgétaire concernant l'achat de matériel non prévu au budget initial.

**SDET**

Mr. Guardiola Michel et Mr. COUSINIER Denis font le compte rendu de la première réunion avec le nouveau président. Il apparait des problèmes de trésorerie du à l'ancienne gouvernance, auxquels il faudra remédier ; les projets 2015, seront repoussés.

### **5) Délibération d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale**

Monsieur le maire explique les modifications sur les régions, communes et EPCI dues à la loi NOTRE portant sur une nouvelle organisation territoriale par l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale.

En effet une fusion s'opère sur les EPCI de moins de 15 000 habitants. Avec des dérogations possibles à 5000 habitants pour les secteurs de montagne

Il appartient aux communautés de communes touchées par ces modifications de donner un avis sur le schéma départemental dans les deux mois qui suivent la date de réception du schéma.

Suite aux délibérations, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale aura trois mois pour faire une contre-proposition au Préfet.

### **6) Arrêté PCS (Plan Communal de Sauvegarde)**

Suite à l'envoi du PCS au référant de St Germain des Près pour validation et acceptation il appartient à la commune de prendre un arrêté municipal est de l'envoyer à la préfecture.

Le PCS sera mis à disposition du public à la mairie.

### **7) Délibération sur la dissolution du CCAS**

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le budget annexe du centre communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Après en avoir délibéré,

- le conseil municipal décide à l'unanimité la dissolution du CCAS et de transféré son budget dans celui de la commune.

### **8) Délibération pour poursuite en justice la société MIC**

Monsieur le maire rappelle les faits; lors de la réfection de la toiture de la salle de sport, des panneaux isolants non conformes fabriqués par la société CORUS ont été posés par la société MIC. Cette malfaçon entraîne des fuites dans le gymnase lorsqu'il pleut. Monsieur le maire fait lecture du courrier reçu de Maître Barthet, avocat de la commune, qui nous signale que compte tenu des difficultés liées à la prescription du PV de réception notre action ne peut être dirigée qu'à l'encontre de la société MIC et son assureur.

Une copie de la délibération autorisant monsieur le maire à ester en justice la société MIC sera envoyé à Maître Barthet.

L'assurance de la commune remboursera les honoraires de l'avocat déduction faite d'une franchise de 10%. En cas de gain de la procédure, les frais d'expertise judiciaire avancés par l'assurance et les condamnations qui pourraient être allouées reviendront par subrogation à l'assurance à hauteur des sommes engagées et déduction faite des frais de procédure restés à la charge de la commune.

### **9) Facturation eau**

Suite aux relevés de compteurs annuels, il a été relevé chez deux administrés une consommation anormalement élevée. Un courrier a été envoyé afin de savoir si la consommation est justifiée ou bien s'ils pensent qu'elle résulte d'une fuite. Dans le deuxième cas une réduction de facture, comme le stipule le règlement, pourra s'effectuer sous présentation d'une facture de réparations

### SPANC

Sous l'ancienne communauté de communes de la Montagne Noire un service de contrôle des assainissements individuels avait été créé, ces contrôles avaient été effectués par la société Véolia. A ce jour la communauté de communes de Sor et Agout a repris la mission de contrôle. Les visites sont programmées en fonction des tranches et dates des précédents contrôles (tous les 8 ans). Les administrés concernés ont reçu un courrier leur indiquant la date de passage (4 et 5 novembre). Le coût de cette vérification s'élève à 66 € pour les propriétaires.

### Agence postale

Une convention concernant l'agence postale a été signée avec la poste en 2006, pour une durée de 9 ans renouvelable. Un mail datant du 9 octobre de Mr Grand, Directeur adjoint, nous signale que la convention est prolongée jusqu'en 2024.

### Courrier associations

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier provenant des associations les Aïnats de Massaguel, CMVB et MJC, demandant un abri pour les grillades ainsi qu'un abri simple reliant les deux portes de la salle des sports et de la salle des associations. Après discussion le conseil municipal est favorable au projet, une réunion sera organisée avec les associations, des devis seront réalisés afin de monter un dossier de demande de subventions.

### Un arbre pour le climat (Cop 21)

L'Etat propose aux 36 000 communes de planter 1 ou 2 arbres courant novembre dans le cadre de la conférence climat. Monsieur le maire propose de réaliser le projet en collaboration avec l'école.

### Site internet

Monsieur le maire explique que la société qui gérait le site internet de la mairie est en dépôts de bilan. Un devis a été réalisé par une nouvelle société afin de récupérer le nom de domaine et de créer un nouveau site. Le coût de cette opération est de 1365€ avec un suivi de sécurité de 40€ par an. La commission communication composée de Michel Guardiola, Benjamin Gardin, Sébastien Girard et Michel Orcan se réunira afin d'élaborer le nouveau site.

## LA VIE DE S ASSOCIATIONS

Les entraînements du Castres-Massaguel Volley-ball ont repris de plus belle depuis maintenant plus d'un mois. Laura s'occupe des benjamines le vendredi, à partir de 18 heures, à [Massaguel](#); elles ont aussi un entraînement à Castres dans la semaine. Du travail mais elles sont très motivées, une véritable émulation. L'école de volley est également formée à Massaguel. D'autres catégories se forment à Castres, bénéficiant des infrastructures de la ville. C'est cela l'osmose entre les deux clubs, chacun apportant son savoir faire.



## LA VIE DES ASSOCIATIONS

### Le yoga a toujours autant de succès à la MJC

C'est la quinzième année pour le yoga à [Massaguel](#) et le moins que l'on puisse dire c'est que le succès est toujours au rendez-vous. Brigitte Si-guier, qui assure les cours depuis plus de dix ans avec efficacité et gentillesse, y est évidemment pour

quelque chose. Cette discipline millénaire, peut-être considérée un temps comme pas très accessible, a pour ainsi dire acquis ses lettres de noblesse. Chacun peut pratiquer à sa convenance et y puiser quelque chose, c'est bénéfique pour le stress, le sommeil, la confiance en soi, la souplesse... On pratique pour déconnecter, lâcher prise, on profite de chaque séance pour en faire un moment pour soi. À Massaguel on l'a bien compris et on vient d'un peu partout. Les séances ont repris hier mais il reste encore quelques places. Elles se déroulent le lundi, de 17 h 45 à 19 heures et de 19 h 15 à 20 h 30 ; le mardi, de 17 heures à 18 h 15 pour des séances plus en relaxation et initiation ; le vendredi, de 10 heures à 11 h 15. Profitez d'au moins une séance gratuite d'essai . Pour tous renseignements, contacter Brigitte, tél. 05 63 35 87 72 et 06 85 81 40 27, ou Christian Gieusse, tél. 05 63 50 26 49.



### Les châteaux de la Loire pour les vététistes des Aïnats



La section VTT du club D'As Aïnats "Los Politz Pompilhs Dé Massaguel" fêtera ses 10 années d'existence en avril 2016, pas si mal pour une initiative de papy Francois dont certains donnaient pas cher au départ. Ce groupe de copains ( hommes et dames ) où il règne une ambiance des plus sympathique continue ses sorties les mardis après-midi. Bien sûr, pas question de compétition, quoi que, mais de s'entretenir la santé. Ce groupe est jumelé depuis peu avec les marcheurs du jeudi du même club. Une idée germaient de-

puis quelques temps, visiter les châteaux de la Loire en vélo sur une semaine, et bien ils l'ont fait récemment. Une semaine bien remplie, départ chaque matin depuis Blois pour un périple de quelques 70 kms entrecoupé d'un pique-nique et d'une visite. Chambort, Chaumont, Cheverny, Chenonceau..., splendides, nos pédaleurs ne sont pas prêts d'oublier. Et comme il faut bien flatter ses papilles après les efforts, la visite d'une chocolaterie était prévue au programme. Bilan de la semaine : une organisation sans faille d'un couple passionné de vélo, sport, culture, tourisme, amitié, soirées conviviales, heureux quoi !!

### Programme du club des Aïnats

Mercredi 6 Décembre : Goûter de Noël avec animation

Dimanche 10 Janvier 2016 : Loto des Aïnats (salle des sports)  
20 parties dotées de magnifiques lots

Inscriptions au 05-63-50-37-18/ 05-63-50-34-23 / 05-63-50-10-56



## L'ARS vous informe sur la qualité de votre eau

### Les résultats de l'année 2014

Collectivité : MAIRIE DE MASSAGUEL

Réseau : MASSAGUEL

#### De la source au robinet, votre eau est très surveillée

L'eau, de par ses caractéristiques (disponibilité en continu, complexité du réseau de distribution...) est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés.

Elle bénéficie d'un important suivi sanitaire composé d'une part d'une surveillance permanente exercée par le distributeur et d'autre part, du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS), via sa délégation territoriale de du Tarn.

Le contrôle sanitaire s'effectue au captage, à la station de traitement de l'eau et sur votre réseau de distribution. En 2014, 8 prélèvements ont été réalisés pour le compte de l'ARS par le Laboratoire départemental d'analyses du Tarn sur votre réseau nommé : **MASSAGUEL**.

En cas de risque pour la santé des personnes, l'exploitant sous le contrôle de l'ARS, vous informe et peut si nécessaire restreindre, voire interdire temporairement l'usage de l'eau.

#### Bon à savoir

Pour éviter tout risque de contamination du réseau au public il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations de l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles de l'eau potable distribuée.

Ne consommez jamais l'eau d'un puits sans vous être assuré au préalable de sa qualité.



Même après une courte absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

L'installation d'un adoucisseur sur le réseau d'eau froide n'a pas de justification sanitaire et peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Des périmètres de protection sont définis autour des captages, pour prévenir les risques de pollution.

BILANS, SYNTHÈSES, RÉSULTATS  
D'ANALYSES : RETROUVEZ TOUTE L'INFO  
SUR LA QUALITÉ DE L'EAU SUR  
WWW.ARS.MIDIPYRENEES.SANTE.FR  
RUBRIQUE EAU ET SANTÉ

#### Les principaux résultats du contrôle sanitaire sur l'année 2014

**Bactériologie** : Norme : Absence de bactéries indicatrices de contamination fécale

8 analyse(s) bactériologique(s) réalisée(s) sur l'ensemble du réseau d'eau potable.

3 analyse(s) non-conforme(s) aux limites de qualité réglementaires.

Eau présentant une non conformité bactériologique chronique.

**Dureté** : Teneur en calcium et magnésium de l'eau

Valeur moyenne mesurée : 15,6 °F (degré français).

Eau douce.

**Nitrates** : Norme (limite réglementaire de qualité) : 50 mg/L

Valeur moyenne mesurée : 14 mg/L et valeur maximale mesurée : 14 mg/L

Toutes les valeurs en nitrates sont conformes à la norme.

**Aluminium** : Norme (référence réglementaire de qualité) : 200 µg/L

Valeur moyenne mesurée : Non mesurée sur la période

Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

**Pesticides** : Normes (limite réglementaire de qualité pour une molécule) 0,1 µg/L et (limite réglementaire de qualité pour la somme des molécules) 0,5 µg/L

Un minimum de 228 molécules est recherché.

Valeur maximale mesurée pour la somme des molécules : Non mesurée sur la période.

Paramètres non mesurés sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

**Périmètres de protection** :

L'état d'avancement de la procédure de protection de la ressource est : Procédure terminée.

**Remarques particulières** : Limiter l'usage des phytosanitaires est impératif pour conserver la qualité des ressources en eau : chaque usager doit le prendre en compte.